

## Particularités des mots empruntés de l'arabe au Sénégal

Dr Amadou Tidiany Diallo  
Université Cheikh Anta Diop Dakar, Sénégal

### Résumé :

Le phénomène de l'emprunt est aussi ancien que la langue elle-même. Ce phénomène suppose simplement que la langue de départ, dite "langue donneuse" et la langue d'arrivée dite "langue réceptrice", soient en contact, à l'écrit comme à l'oral, sans que ce contact implique nécessairement un bilinguisme de la part des locuteurs. Aussi, serait-il très difficile de parler d'emprunts arabes dans les langues nationales en Afrique sub-saharienne, sans évoquer la pénétration de l'Islam dans cette région appelée jadis "le Soudan" par les explorateurs européens et les écrivains arabes. Le contact entre la langue arabe, en tant que langue de grande communication, et les langues nationales africaines, a laissé, par le biais de la religion, du commerce et des échanges économiques, un certain nombre d'emprunts dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, du pouvoir, de la justice, des noms propres et de la toponymie, etc. Cette complémentarité était telle que les langues nationales constituaient un trait d'union entre l'Arabe et les populations africaines.

### Mots clé :

patrimoine sénégalais, langue arabe, emprunt, religion, histoire.

\*\*\*

Pour centrer notre sujet, nous dirons que l'arabe est une langue très présente en Afrique Noire, bien qu'elle soit aussi très marquée par l'Islam. En effet, Il serait risqué de faire des statistiques ou de donner des chiffres sur l'étendue de cette langue en Afrique sub-saharienne. D'après Pierre Alexandre : "Il est tout à fait probable que l'anglais (ou langue de Shakespeare), comparée à d'autres langues de grande communication en Afrique, occupe le premier rang tant par le nombre de ses locuteurs africains que par l'importance de son champ d'extension et de communication extra-africaine. Le français et l'arabe ont presque la même importance en Afrique. Cependant, si le français a l'avantage d'être pratiqué dans des

infrastructures formelles et d'être utilisé dans des milieux politico-économiques plus importants en Afrique, l'arabe, en revanche, est commun à une large partie des africains dits "anglophones, francophones, hispanophones et lusophones"<sup>(1)</sup>.

Même si l'arabe reste moins uniformément reparté dans l'ensemble du continent africain, il possède un atout majeur du fait de son champ d'extension en Afrique. L'emplacement sociolinguistique de l'arabe en Afrique est, à peu près, lié à celui de l'Islam, dont elle est la langue véhiculaire. Elle est, à bien des égards, tributaire de l'Islam dans son existence. Cela constitue un avantage majeur, car il signifie que l'apprentissage de l'arabe et son extension ne seraient pas tributaires des décisions politiques ou des bouleversements sociaux ou économiques pouvant survenir du jour au lendemain. Cela explique alors la solidité de l'enracinement de cette langue dans les pays les plus islamisés de l'Afrique<sup>(2)</sup>.

C'est pourquoi l'arabe n'est pas vue seulement comme une langue humaine, mais aussi comme une langue théologique implantée en Afrique. C'est pour cette raison aussi que la plupart des termes et mots d'origine arabe employés dans les langues africaines sont considérés comme étant des faits lexicaux exprimant des particularités. C'est-à-dire des faits qui expriment uniquement des notions théologiques.

#### 1 - Nature de la recherche :

Dans ces échantillons étudiés, comme dans tous les mots français d'origine arabe en Afrique, le travail se donne pour objet d'étudier les particularités lexicales du français parlé ou écrit en Afrique Noire, c'est-à-dire le néologisme sémantique donné aux mots d'origine arabe passés dans le français. Cependant, ces particularités sont appréhendées dans une perspective synchronique et descriptive, c'est-à-dire non normative. En d'autres termes, ces particularités ne sont pas sélectionnées selon la conformité au bon usage ou en fonction du principe

d'intercompréhension au niveau de la francophonie internationale, mais elles le sont en ce sens qu'elles manifestent des écarts par rapport au français standard, considéré approximativement et empiriquement comme norme de référence dans les principaux dictionnaires de la langue française.

## 2 - Typologie des particularités :

Le travail recense, par rapport à cet usage normalisé, une certaine nomenclature de faits lexicaux d'origine arabe, en ce sens qu'ils constituent des écarts dans le français en Afrique Noire. Ces particularités font ainsi l'objet d'une analyse comme dans les dictionnaires régionaux.

Pour analyser ces mots d'origine arabe passés dans le français, on peut emprunter la grille typologique utilisée par l'équipe de recherche dénommée "I.F.A"<sup>(3)</sup> dans l'étude faite par l'A.U.P.E.L-U.R.E.F dans "inventaire des particularités lexicales du Français en Afrique noire". Cette rubrique est formulée en quatre axes : - Particularités lexématiques (formation nouvelle ou emprunt). - Axe de particularités sémantiques (transfert ou restriction sémantique ou encore extension de sens ou même métaphorisation). - Axe de particularités grammaticales (changement de catégorie grammaticale ou de genre ou même de schème), etc. - Axe de particularités qui tiennent à des différences de niveau d'une langue soutenue par rapport à une langue non soutenue ou une langue de composition hybride<sup>(4)</sup>.

Or, il est évident que dans une étude de cette nature, ces axes se recoupent parfois. C'est pourquoi pour délimiter le champs de nos recherches dans ce vaste ensemble, nous nous en sommes tenus aux principes déjà posés par l'équipe de l'IFA de Dakar en ce qui concerne l'apparition dans la variété sénégalaise d'un nouveau phénomène, à savoir un fait lexématique ou d'emprunt aux langues locales, ainsi qu'à l'arabe et même aux néologismes qui en sont dérivés.

Avant de détailler la structure de notre travail, nous comptons examiner quelques points préalables concernant la notion des mots français d'origine arabe au Sénégal, c'est-à-dire l'étude des particularités lexicales et les matériaux utilisés. En effet, malgré l'envergure de plus en plus grande que prennent les langues locales dans la communication linguistique, l'arabe et le français restent fortement des langues présentes dans de nombreuses occasions publiques, au niveau économique, politique et social, tout comme du point de vue culturel. Force est de noter, dans un nombre grandissant de familles toutes catégories confondues, une concurrence linguistique notoire. En effet, les parents s'aventurent à transmettre eux-mêmes le français ou l'arabe à leurs enfants par le biais d'un bilinguisme : langue locale et langue arabe ou bien langue locale et langue française.

C'est la preuve que les langues étrangères, notamment le français en tant que "langue de travail", et l'arabe en tant que "langue de travail et de culte", font l'objet d'une véritable appropriation. Les variétés sénégalaises de ces deux langues portent la marque de l'histoire nationale du Sénégal avec, par exemple, le legs lexical de la colonisation et de la présence de l'Islam en terre africaine ou même des fluctuations politico-idéologiques. A travers des emprunts et calques, les langues nationales africaines sont dans une sorte de chassé-croisé lié, du fait que ces langues, elles-mêmes, ont une lourde dette lexicale vis-à-vis du français et de l'arabe.

Effectivement, une partie des mots empruntés vient évidemment avec la chose ou l'idée qu'il désigne et le phénomène est aussi ancien que la langue s'adapte et évolue. L'introduction des marchandises par le canal du commerce transsaharien, de la technique, de la mode et de l'idéologie a considérablement contribué à accroître le vocabulaire linguistique des peuples africains.

### 3 - Particularités lexématiques formation nouvelle :

Si on revient au premier axe parmi les quatre axes déjà posés comme hypothèse de travail pour analyser cette "materi prima" des particularités lexicales des mots français d'origine arabe, on se rend compte qu'il s'agit, en effet, de l'axe portant sur les "particularités lexématiques : formation nouvelle ou emprunt". On se rend compte également de la difficulté de prendre en considération ces particularités dans un dictionnaire bilingue ou même multilingue par rapport au français standard en tant que norme de référence.

A cet effet, si on examine de très près ces vocables, on doit les considérer comme relevant de néologismes ou nouveaux lexèmes. Autrement dit, ils sont sous l'étiquette du lexique : "formation nouvelle ou emprunts". Termes évoquant le processus par lequel un mot ou une suite de "mots" se figent et constituent un élément du lexique ou du code de la langue.

La notion de l'emprunt désigne une forme linguistique passée d'une langue à l'autre sans grande modification formelle et dans un temps relativement bref. Et par ailleurs, la procédure de l'emprunt suppose que la langue de départ et la langue réceptrice soit en contact écrit ou en contact oral. Ce qui n'implique pas forcément le bilinguisme des locuteurs.

Au demeurant, l'emprunt, étymologiquement parlant, renferme l'idée selon laquelle celui qui emprunte doit avoir l'intention de rendre la "chose" empruntée ou au moins sa valeur<sup>(5)</sup>. Et dans le cas précis, cela n'en est rien en ce qui concerne l'emprunt linguistique. En effet, il n'y a ici, aucune intention de rendre le mot emprunté à une langue donnée. Selon Henriette Walter : "Pour désigner tous ces mots que les langues du monde apportent à l'une d'entre elles, les linguistes ont un euphémisme qui plaît. Aussi, parlent-ils pudiquement "d'emprunts" à chaque fois qu'une langue prend des mots à sa voisine, tout en n'ayant pas la moindre intention de les restituer.

Et, chose curieuse, au lieu de voir les usagers de la langue emprunteuse se réjouir de l'adoption d'un mot étranger qui lui faisait défaut, et ceux de la langue donneuse marris du larcin dont elle a été victime, c'est exactement l'inverse qui se produit<sup>(6)</sup>. C'est ainsi que, pour des raisons historiques claires et souvent sans intermédiaire, des emprunts ont été opérés dans des domaines d'activités tels que le vocabulaire du commerce, de l'enseignement, de l'éducation, de l'idéologie et même de la religion.

Il faut remarquer que des néologismes sont parfois créés dans certaines situations ou par certaines personnalités et qui ne cessent de prendre des proportions plus ou moins inquiétantes. Notons, par exemple, l'usage du mot "ibaadu"<sup>(7)</sup> - pluriel du mot "abdu" (esclave, captif, serviteur)<sup>(8)</sup>. Aujourd'hui, ce mot est défini dans l'un des inventaires des particularités lexicales du français utilisés en Afrique comme étant un "membre d'un groupe musulman pratiquant un islam strictement exposant". Autrement dit, un fondamentaliste ayant un comportement social et vestimentaire particulier et pratiquant un islam orthodoxe.

Tous ces mots devraient être considérés comme de véritables emprunts, parce qu'il n'existe, pour les réalités qu'ils désignent, aucune dénomination proprement dite en français, selon la vision des locuteurs. Cependant, si on examine minutieusement ces emprunts, au point de vue méta lexicographique, on se rend compte que le sens ou l'étymon de la langue d'arrivée devient, étymologiquement, opaque par rapport au sens de l'étymon de la langue de départ.

De fait, l'emprunt est toujours modifié phonétiquement et souvent sémantiquement. Et les traits particuliers à la prononciation de la langue de départ, timbre et articulation par exemple, sont effacés et remplacés par ceux de la langue d'arrivée. De surcroît, le mot "ibadu", en tant qu'emprunt ici change de catégorie grammaticale, puisqu'il est utilisé dans

l'emprunt au singulier, alors qu'il est au pluriel en arabe. Ce qui augmente l'opacité entre l'étymon de la langue de départ et celui de la langue d'arrivée, à la fois, pour le locuteur natif et pour le locuteur francophone.

On peut aussi citer ici la variation lexématique du mot "zakât". En effet, la notion de zakât est dénommée par deux néologismes, à savoir "zakât"<sup>(9)</sup>, et "asaka"<sup>(10)</sup>, et parfois même "asakal"<sup>(11)</sup>. Le fait de considérer "zakât" et "asaka" comme deux étymons en concurrence renvoie, sans aucun doute, au fait qu'il s'agit de l'emploi par des sujets ignorants de la langue source, ainsi que l'intégration graphique, phonique et morphologique, du mot. Ici, il s'agit simplement d'un même mot prononcé plus ou moins d'une manière incorrecte, une fois avec l'article défini et une fois sans l'article. C'est ce qui explique que le mot ait deux entrées différentes dans le lexique une première fois dans la lettre "a" ; et une seconde fois dans lettre "Z". Il a trois orthographes différentes (assaka), (asaka) et (zakât) dans le même lexique.

#### 4 - Particularités sémantiques :

Sous l'angle des particularités sémantiques, on peut prendre l'exemple du mot "talibé". Et nous nous rendons que dans certains cas, l'adaptation ancienne ne laisse pas soupçonner l'origine étrangère du mot. C'est un cas d'emprunt non ressenti comme tel, à l'instar de ces deux vocables : "talibé" et "marabout". C'est le type d'emprunt discret ou caché dans lequel le mot source est conforme, peu ou prou, à la morphologie de la langue d'arrivée. En effet, les termes "talibé" et "marabout" viennent de l'arabe "murâbit" et "tâlib". D'ailleurs, le mot "tâlibé" est défini dans les deux inventaires de l'équipe IFA-Sénégal comme étant un mot d'origine wolof.

Or, si on revient à l'étymologie, telle qu'elle est développée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, on voit qu'elle est la discipline qui cherche à établir l'origine formelle et sémantique d'une unité

lexicale, le plus souvent un mot, mais aussi et à retracer l'histoire dans les rapports qu'il entretient avec les mots de la même famille, avec les mots de forme et de sens voisins en rapport avec la chose qu'il désigne. Cette nouvelle conception qui englobe l'étymologie-origine et l'étymologie-histoire, trouve ses fondements dans les acquis de la grammaire historiques et comparés. Elle a bien évolué, grâce à la sémantique, à la dialectologie et à la géographie linguistique<sup>(12)</sup>.

En regardant de très près l'étymologie-origine et l'étymologie-histoire, on trouve que le mot "talibé" est un emprunt d'origine arabe, dérivé de la racine "t.l.b", qui signifie : "demander, chercher, solliciter". Mais de façon précise, il s'agit ici pour le mot "tâlibé" d'être en quête permanente du savoir<sup>(13)</sup>. C'est la raison pour laquelle, "tâlibé" est défini dans ses particularités africaines comme étant "un jeune disciple inscrit dans une école coranique". Le mot "tâlibé" dans son axe de transfert, restriction, extension de sens, et métaphorisation, a donné d'autres dérivés comme "tâlibisme", c'est-à-dire "le fait qu'un marabout soit chargé d'assurer l'éducation religieuse des enfants, ou le fait qu'il soit reconnu, par des musulmans, comme un maître spirituel". Puis, nous avons le mot "tâlibité", autrement dit, un "ensemble d'attributs qui font un tâlibé", ou encore un "tâlibé-mendiant".

Autre mot et autre particularité sémantique, c'est le mot "zâwiya". Mis à part son sens géométrique signifiant "angle ou coin", le lexicographe Daniel Reg le définit dans son sens islamique comme un équivalent du mot "confrérie". Pour sa part, l'équipe de l'IFA le définit comme étant : "une mosquée créée par une autorité religieuse tidiane", excluant ipso facto les mosquées des autres confréries religieuses.

C'est également le même cas pour le mot "qasîda" avec comme pluriel "qasâid" et qui signifie "poème". Il a deux entrées dans le lexique : une première fois avec la lettre (q) et une



seconde fois avec la lettre (kh)<sup>(14)</sup>. Il existe ici, non seulement cette confusion morphologique, mais il y a aussi une confusion sémantique liée à la différence de connotation. Le mot "qasâid", prononcé "khasâid", qui signifie éthologiquement (des poèmes), désigne au Sénégal "poèmes d'inspirations religieuses, en arabe, du fondateur de la confrérie mouride, que psalmodient fréquemment ses disciples".

#### 5 - Particularités grammaticales :

On trouve, dans les inventaires linguistiques publiées au Sénégal<sup>(15)</sup>, une grande variété de mots français d'origine arabe avec des particularités syntaxiques portant sur le changement de la catégorie grammaticale ou de genre ou de schème. En effet, l'emploi par des sujets ignorants de la langue source, l'intégration graphique, phonique et morphologique, la productivité en matière de dérivation, de compositions et de formation des locutions, l'inexistence d'un équivalent courant proprement français, la transition de l'emprunt par une langue locale, et enfin le poids culturel, tous ces éléments réunis ou isolés peuvent aboutir à une modification phonique ou graphique qui risque, à son tour, d'aboutir à un changement morphologique de l'unité lexicale. Ce qui laisse une porte ouverte à d'autres éventuels changements.

En guise d'illustration, nous prenons comme exemple des termes tels que : "nâfila", "mutawwaf" et "mawlûd".

- Le terme "nâfila" est défini comme étant : "une prière surrogatoire effectuée pendant le mois de ramadan". Ici, non seulement le mot a changé de catégorie puisqu'il devient masculin en langue française. Cependant, ce qui est essentiellement retenu c'est la prière surrogatoire accomplie pendant le mois de ramadan. En un mot, c'est la notion du culte qui est retenue. Et cela exclue toute autre prière surrogatoire. La définition ne fait aucunement allusion au sens étymologique qui signifie : "ce qui est superflu ou supplémentaire par rapport à

ce qui est essentiel".

- Le terme "Mutawwaf" désigne un "guide qui se charge des pèlerins durant toute la période du pèlerinage". Au plan étymologique, l'étymon de ce mot signifie "circuler" ou "faire un circuit"<sup>(16)</sup>. Au sens conventionnel, il signifie : "faire le tour autour de la Kaaba afin d'accomplir un rite précis durant le pèlerinage".
- Le mot "mawlûd" fait allusion à la "fête musulmane célébrant l'anniversaire de la naissance du prophète Muhammad".

L'écart est tellement visible au niveau sémantique comme au niveau syntaxique dans les deux termes "mutawwif" et "mutawwaf". En effet, le mot change de catégorie grammaticale en passant du statut du "participe présent actif" au statut du "patient conjugué au passé". Ainsi, au lieu d'employer le mot "mutawwif" pour désigner "celui qui prend en charge les pèlerins durant le pèlerinage à la Mecque", on emploie plutôt le mot "mutawwaf" pour faire allusion à "celui qui est pris en charge durant ce pèlerinage".

Et c'est dans la même logique que l'on trouve dans la langue d'arrivée le vocable "mawlûd", patient de l'étymon "w.l.d". De ce fait, si l'on considère la racine "w.l.d", nous pouvons avoir le sens de "enfanter, engendrer, mettre au monde"<sup>(17)</sup>. Et si l'on considère le côté nominal de cette racine, elle peut alors signifier "nouveau-née, enfant". Analysé sous cet angle, le vocable de la langue de départ n'est rien d'autre que "mawlid", en tant qu'adverbe faisant allusion à un "lieu", un "endroit" ou au "moment de naissance".

L'écart entre la langue d'arrivée et la langue de départ est parfois grand, de telle sorte que le mot change de construction, voire même de racine, comme c'est le cas pour le terme "nâim" (celui qui dort), avec un "m" comme lettre finale. Et force est de noter que la plupart des locuteurs emploie le terme "nâim" pour désigner "l'adjoint de l'imam pour officier la prière" ; alors qu'il désigne plutôt le "dormant". Evidemment, notons que le vocable

de la langue de départ est "nâib" (adjoind de l'imam dans une mosquée) avec un "b" comme lettre finale. Cela s'explique par le fait que les langues de la famille ouest atlantique dont fait partie "le wolof" et "le pulaar", transforme, parfois, la consonne sonore "b", lorsqu'il est précédé d'une consonne gutturale occlusive "a" ou "i", en un phonème bilabial "m".

Un autre type du néologisme lié aux particularités grammaticales, c'est la création de nouveaux adjectifs français à partir des vocables arabes comme c'est le cas dans des adjectifs "imâmal", qui vient de l'imâm, "maraboutal", de marabout, et enfin "zakâtaire", qui vient de "zakât".

#### 6 - Particularités au niveau du registre de la langue :

Il est très intéressant de voir, dans ces emprunts, les exemples de composition hybride associant deux vocables venant incontestablement de langues différentes, à l'instar des expressions comme : "robe - abaye" du français "robe" et de l'arabe "abaya". Il désigne généralement "un vêtement féminin qui est une pèlerine en grosse laine" et qui est défini dans l'inventaire lexicographique comme une "robe longue et vague à manches longues montées, sans boutonnage, avec des motifs bordés à l'encolure et sur les manches".

Nous avons également l'expression "le grand mukhaddam"<sup>(18)</sup>, du français "grand" et du patient de la deuxième forme de la racine "qaddama", signifiant étymologiquement "celui qu'on a avancé", "celui que l'on a mis devant". Or, il faut noter que cette expression désigne "un dignitaire locale appartenant à la confrérie tijjâne". Dans la même optique, l'expression "le premier imâm" est composée du terme français "grand" et du terme arabe "imâm". Et dans ce cas, elle est synonyme de "grand imâm" ou "imâm râtib".

#### 7 - Emprunts sans nécessité conceptuelle :

A côté des emprunts rationnels (sciences et techniques), il y a aussi des emprunts affectifs plus souvent valorisés, valorisants

qu'ironiques ou méprisants qui font partie d'enrichissement du lexique même s'ils sont critiqués et critiquables. Et ce sont ces emprunts qui correspondent aux besoins irrationnels aussi puissants que les besoins objectifs de la société, et dont certains concernent le rapport au langage lui-même.

Dans le processus d'emprunts, il faut en distinguer fortement les emprunts sans nécessité conceptuelle ou technique qui proviennent des besoins sociaux ou naturels : souci de nouveauté, d'originalité, référence à l'actualité ou allusion à une source culturelle valorisée. Mais étant donné que l'emprunt est un phénomène universel qui dépasse le lexique et qui peut fonctionner à l'oral ou à l'écrit, même si la nature du mot est essentiellement lexicale. Mais cela n'empêche pas le passage insensible à l'oral qui produit avec les mots d'une langue (un vocable arabe ici par exemple), qui passe à une langue africaine, et qui finit par passer au français).

Cette étude constitue un travail qui offre l'image vivante d'une variété de mots français d'origine arabe et qui sont employés en Afrique un travail qui illustre, par sa créativité et démontre que, s'il en était besoin, que toute langue peut être modelée et adaptée par ses usagers et locuteurs de manière à exprimer leur univers, leur vision du monde et leurs réalités quotidiennes. Mais, force est de constater que le processus d'intégration des mots étrangers sont complexes et très différents selon les moments considérés. Certaines unités sont introduites telles qu'elles, au moins phonétiquement et/ou graphiquement. Sous un autre angle, la formation du vocabulaire des mots français d'origine arabe s'appuie sur le contact et sur l'influence de la pensée arabo-islamique en Afrique subsaharienne. Les rapports et les contacts entre les deux rives d'Afrique, le développement d'une certaine idéologie et la nécessité taxinomique ont fait puiser dans le fond de l'arabe beaucoup de mots dont certains sont passés dans la langue

commune. Ces facteurs, on l'a vu, alimentaient aussi les terminologies en langue africaine, d'où les termes créés sont disponibles dans d'autres langues, comme le français. De même, il est important de montrer que le français a aussi emprunté des termes aux langues africaines.

Quand un pays donné ou une région donnée jouit d'un grand prestige, grâce au rayonnement de sa culture, de son économie, de sa religion ou de sa position dominante ou privilégiée, son lexique sera certainement sollicité. Seulement, nous ne prétendons nullement dire que les particularités des mots français d'origine arabe ainsi repérées au Sénégal sont exclusivement sénégalaises.

Ce type d'emprunts est dû à un besoin de désignation portant sur des objets nouveaux ou bien sur des concepts et de procédés techniques empruntés sur des concepts religieux et moraux, par exemple. C'est pour cette raison qu'il faut les considérer comme de vrais emprunts. En effet, les auteurs du deuxième inventaire des particularités du français en Afrique démontrent que : "La plupart des emprunts à l'arabe appartiennent au domaine de l'Islam. Ils désignent des réalités propres à cette religion qui n'ont pas de désignation française couramment usitée au Sénégal. Les usagers n'ont guère d'autres recours que d'emprunter le mot arabe en l'adaptant à la phonologie du français. Parfois, l'emprunt fait un détour par les langues locales... Il peut même arriver que deux emprunts provenant d'un même étymon soient en concurrence en français comme c'est le cas pour "zakât" et "asaka", dîme destinée aux pauvres selon l'Islam. C'est en raison de l'importance de ces notions islamiques dans la société sénégalaise et de la fréquente apparition de leurs désignations dans les discours oraux et écrits que nous avons considéré ces lexies comme de vrais emprunts et non comme de simples citations"<sup>(19)</sup>.

Pour terminer, nous pensons que ces particularités

constituent d'énormes difficultés lexicographiques dans un dictionnaire bilingue ou multilingue. Ce sont des particularités qui doivent être traitées. De même, les Africains ne pensent pas que le mot cadi "juge" renvoie à la notion de "justice". Mais, ils pensent que ce mot renvoie à la charia... Et il n'y a pas d'équivalents ni dans la civilisation africaine, encore moins dans la civilisation occidentale.

#### Notes :

1 - Voir, Pierre Alexandre : Langue arabe et langues africaines, in Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, Institut National de Langues et Civilisations Orientales, Mémoires du CERMAA, No 1, 1979, Fas. 20 - 28, pp. 20 - 21.

2 - Ibid.

3 - Ce sigle signifie "inventaire du Français en Afrique". Voir, Geneviève Ndiaye-Corréard et autres : Les mots du patrimoine, le Sénégal, Agence Universitaire de la Francophonie, 2006, p. 9.

4 - Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, Groupe U.R.E.F, Equipe I.F.A, EDICEF/AUPELF, 1998, pp XXVII-XXVIII.

5 - Cf. Les Emprunts, in Collection plurilinguisme, Centre d'Etude et de Recherche en Planification Linguistique, No 09 et 10, juin - décembre, Paris 1995.

6 - Henriette Walter : L'aventure des mots Français venus d'ailleurs, Editions Robert Laffont, Paris 1997, p. 10.

7 - Ce terme fait référence à l'expression (عباد الرحمان) qui signifie "serveurs du Tout Miséricordieux dans le verset coranique de la sourate "Al-Furqân", verset n° 63.

8 - Ibn Manzûr : Lisân al arab, "dictionnaire étymologique de l'arabe", 1<sup>ère</sup> édition, Dâr Sadir, Beyrouth 1990, tome 12, racine "q.d.m", pp. 468-469.

9 - C'est le mot arabe.

10 - La prononciation du mot dans la société wolof.

11 - La prononciation du mot dans la société pulaar.

12 - Alain Rey : Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, Editions Robert, Paris 1995, tome II, p. 746.

13 - Ibn Fâris : Dictionnaire analogique de la langue arabe, Edition Abdou Salam Haroun, Dar al Jil, Beyrouth 1999, tome 3, racine "t.l.b", pp. 417-418.

14 - En effet, le mot est réalisé en arabe par la prononciation africanisé au Sénégal par "khasaid" (خصائد) et non pas "qasâid" (قصاصد).

15 - Voir, Geneviève Ndiaye - Corréard : Les mots du patrimoine, le Sénégal,

Actualités linguistiques francophone, équipe IFA-Sénégal, Agence universitaire de la Francophonie, 2006 ; et Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, Groupe U.R.E.F, Equipe I.F.A, EDICEF/AUPELF, 1998.

16 - Mohammad Fayruzabadî : Al Qamûs al Muhîṭ, 1<sup>ère</sup> éd., Edition Yahya Mourad, al Moukhtar, Le Caire 2008, racine "t.w.f", p. 783.

17 - Ibid., racine "w.l.d", pp. 291-292.

18 - La transcription phonétique correcte est "le grand muqaddam", mais l'expression est prononcée "le grand mukhadam", ce qui ramène le vocable à une autre racine en langue arabe, à savoir la lettre "ق" qui est remplacée par la lettre "خ".

19 - Geneviève Ndiaye - Correard : op. cit., p. 13.

### **Pour citer l'article :**

\* Dr Amadou Tidiane Diallo : Particularités des mots empruntés de l'arabe au Sénégal, Revue Annales du patrimoine, Université de Mostaganem, N° 17, 2017, pp. 27 - 41.

<http://annales.univ-mosta.dz>